

CANADA

II

*Le Ministre des Affaires étrangères et des Relations  
du Commonwealth du Pakistan  
au Haut Commissaire suppléant du Canada au Pakistan*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES RELATIONS DU COMMONWEALTH

KARACHI, le 23 octobre 1951.

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 23 octobre 1951, par laquelle vous me faites savoir que le Gouvernement du Canada propose de conclure avec le Gouvernement du Pakistan un accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir.

Les dispositions contenues dans votre note précitée rencontrent l'agrément du Gouvernement du Pakistan et je suis autorisé à vous confirmer que votre note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord pouvant être dénoncé par l'un ou l'autre des deux gouvernements moyennant un préavis de six mois.

Je vous prie, au nom de mon Gouvernement, de vouloir bien remercier votre Gouvernement de l'initiative qu'il a prise à cet égard.

Veillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, les assurances de ma très haute considération.

MUHAMMAD ZAFRULLA KHAN

DOUBLES IMPOSITIONS  
Impôts sur le revenu

Convention entre le Canada et les  
États-Unis d'Amérique pour abolir  
et compléter la Convention et le  
Protocole y annexé en date du  
4 mars 1942

Signée à Ottawa le 13 mars 1942

Échange des instruments de ratification à  
Washington le 21 novembre 1945

Entrée en vigueur le 21 novembre 1945

3-209-252  
8-16-54537